



Canadian Association of Black Lawyers (CABL)
Association des avocats noirs du Canada (AANC)
300 – 20, rue Toronto
Toronto (ON) M5C 2B8
info@cabl.ca

CABL's Response to the June 10th incident involving the Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

July 20, 2021

In light of the murder of George Floyd by former Minneapolis police officer Derek Chauvin in May of 2020, we were shocked and dismayed to see the news footage of a Montreal Police officer using the same technique that resulted in Mr. Floyd's death on a 14-year old Black boy on June 10, 2021.

It is worth noting that the Premier of Quebec, François Legault, declared that he was “profoundly troubled” by the images of the Montreal police officer pushing his knee into the neck of the teenager.

What is even more troubling is that this is the third statement that our organization has issued in a year which involve disheartening interactions between the police in Canada and members of the Black community – incidents involving Mr. Yeboah in Quebec, and Justice Romilly in British Columbia. This speaks to a disturbing trend in policing Black Communities across Canada that must be addressed.

Section 25 of the Criminal Code permits the police to use force to effect or complete an arrest. However, this power cannot and must not be interpreted to give the police license to use force where none is necessary, or as an excuse to use more force than is required in the circumstances. Despite the limitations that the Criminal Code places on police use of force, the list of cases where members of the Black community have been subjected to excessive force continues to grow.

The mentality that underlies this continuing trend is dangerous and destructive to the Black community and the wider Canadian society. These actions engender a loss of trust in police and a loss of faith in the criminal justice system that cannot be underestimated.

Urgent action from our public officials – not just words - is required. The status quo cannot be allowed to continue. We therefore call for a full and transparent investigation into this matter to be conducted.

Furthermore, we urge the police agencies across the country to review their use of force policies and train their officers around the appropriate use of force, especially when engaging with youth, and specifically youth from the Black community and other equity seeking groups. Finally, we encourage the police across Canada to work together with the Black community to build a better future for our communities and for our children.

CANADIAN ASSOCIATION OF BLACK LAWYERS

Réponse de l'AANC à l'incident du 10 juin impliquant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Le 20 juillet 2021

À la lumière du meurtre de George Floyd commis par Derek Chauvin, un ancien policier de Minneapolis, en mai 2020, nous avons été choqués et consternés de voir les images d'un policier de Montréal utilisant la même technique qui a entraîné la mort de M. Floyd sur un garçon noir de 14 ans le 10 juin 2021.

Il est à noter que le premier ministre du Québec, François Legault, s'est dit « profondément troublé » par les images du policier montréalais appuyant son genou sur le cou de l'adolescent.

Il est encore plus troublant de constater qu'il s'agit de la troisième déclaration que notre organisation publie cette année sur des interactions consternantes entre des membres de corps de police de notre pays et ceux de la communauté noire – les deux autres incidents impliquant Me Yeboah au Québec et le juge Romilly en Colombie-Britannique. Cela témoigne d'une tendance inquiétante dans l'approche prise par nos corps de police envers les membres de notre communauté qui ne peut être passée sous silence.

L'article 25 du Code criminel permet à la police d'avoir recours à la force pour effectuer une arrestation. Cependant, ce pouvoir ne peut et ne doit pas être interprété comme donnant à la police l'autorisation d'utiliser la force lorsqu'elle n'est pas nécessaire, ou pour excuser le recours à une force excessive eu égard aux circonstances. Malgré les limites imposées par le Code criminel à cet égard, le nombre de membres de la communauté noire victimes de tels excès continue de croître.

La mentalité qui sous-tend cette tendance est dangereuse et destructrice pour la communauté noire et la société canadienne en général. Ces actions engendrent une perte de confiance envers la police et le système de justice pénale dont l'ampleur ne peut être sous-estimée.

Il est temps pour nos autorités publiques de passer urgemment des paroles aux actes. Le statu quo ne peut continuer. Nous demandons donc qu'une enquête complète et transparente soit menée sur cette affaire.

De plus, nous exhortons les corps de police à travers le pays à revoir leurs politiques de recours à la force et à former leurs agents sur son usage approprié, en particulier auprès des jeunes, surtout lorsque ces jeunes sont issus de la communauté noire et d'autres groupes en quête d'équité.

Enfin, nous encourageons les corps de police à travers le Canada à travailler avec la communauté noire pour bâtir un avenir meilleur pour nos communautés et pour nos enfants.

ASSOCIATION DES AVOCATS NOIRS DU CANADA